



Ce qu'il faut savoir

publié le 14/06/2012 - mis à jour le 30/04/2014

Pour pouvoir bénéficier des différentes actions proposées par le FSE, il faut verser une cotisation.
Dans une salle spacieuse réservée uniquement pour le FSE, les élèves adhérents peuvent participer à des clubs encadrés par des animateurs, des professeurs ou des parents volontaires.

voir en pièce jointe une bonne raison de prendre l'adhésion au FSE.

 **FSE** (PDF de 61.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.